
Montréal, objectif zéro déchet

Projet de Plan directeur de gestion des
matières résiduelles 2020-2025

Une excellente performance depuis 2010 effaçant l'impact de la démographie et de la croissance économique

Globalement, les quantités de matières résiduelles ont baissé de 8 %, malgré des augmentations de la population de 6 % et de 28 % du PIB :

- Les matières éliminées ont diminué de 25 % de 2010 à 2018
- Les matières récupérées ont crû de 24 % sur la même période

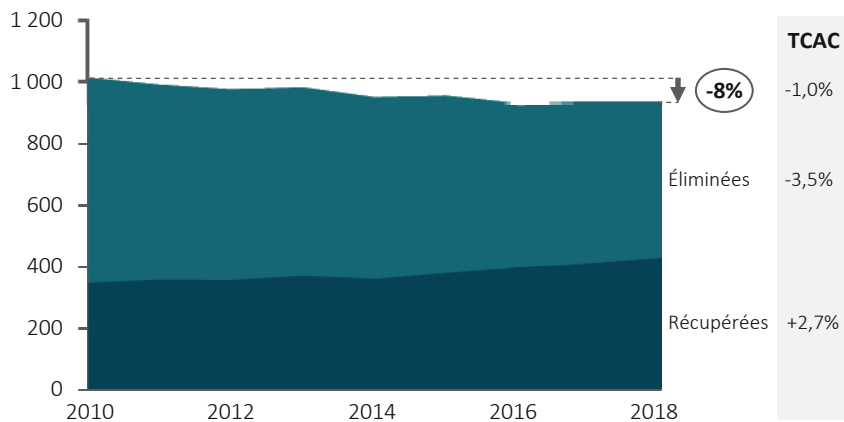
La génération de matières résiduelles par habitant est donc passée de 534 kg/an à 465 kg/an

+ 24 %
2010-2018
Hausse de la
récupération

- 8 %
2010-2018
Baisse de la
génération

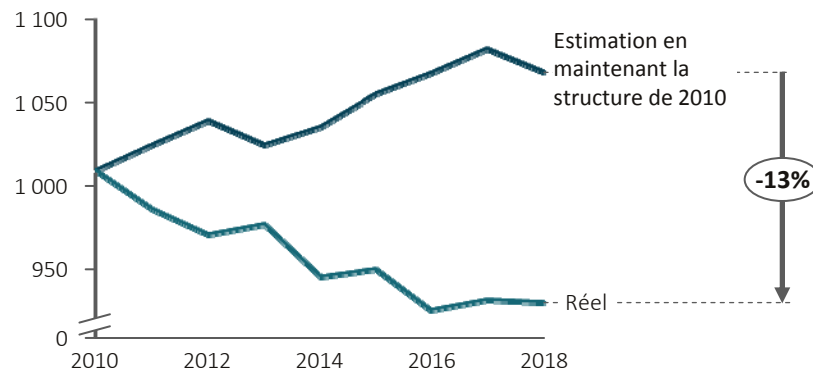
Évolution des matières résiduelles générées

Agglomération de Montréal, en milliers de tonnes



Évolution réelle et selon la structure par habitant de 2010

Agglomération de Montréal, en milliers de tonnes



Source : Ville de Montréal

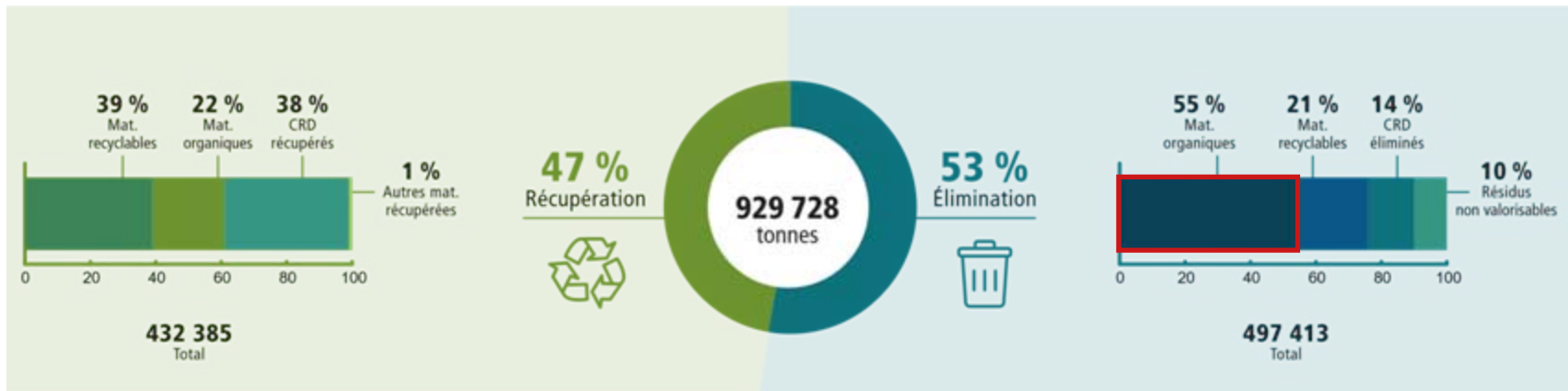
Le potentiel de récupération réside principalement dans les matières organiques

47 % de l'ensemble des matières résiduelles produites annuellement sont valorisés :

- Les taux de récupération des matières recyclables et des résidus CRD atteignent respectivement 62 % et 70 % proches de la cible fixée par le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) de 70 %
- Le taux de récupération des matières organiques est de 26 % pour une cible fixée par le MELCC à 60 %
- Les matières récupérées sont principalement composées des matières recyclables (39 %), des CRD (38 %) et des matières organiques (22 %)
- Les matières résiduelles éliminées sont principalement composées de matières organiques (55 %)

Génération des matières résiduelles

Agglomération de Montréal, en tonnes, 2018



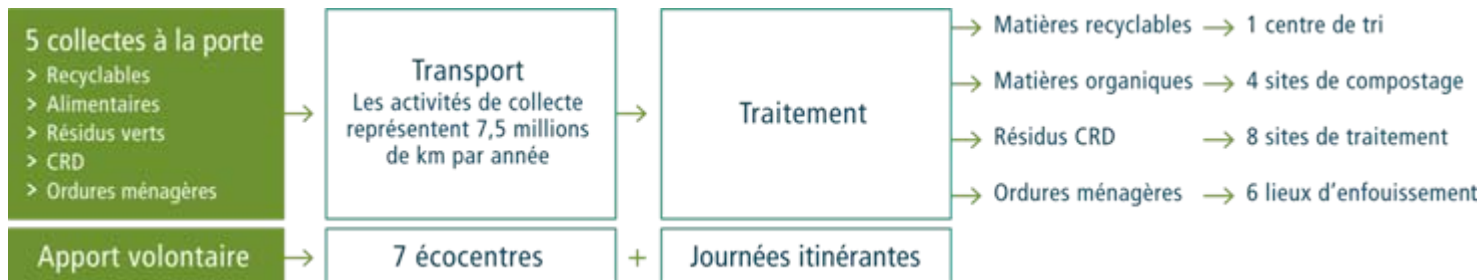
La gestion des matières résiduelles est une affaire complexe

Les deux millions de la population de l'agglomération de Montréal habitent dans un total de 954 683 logements répartis dans 304 317 immeubles :

- 63 % des logements constituent des immeubles de huit logements et moins
- Cette proportion élevée est une caractéristique unique en Amérique du Nord, tout comme la proportion de 43 % de la population qui a changé de lieu de résidence au cours des cinq dernières années



La gestion des matières résiduelles implique une logistique imposante



(*) Actuellement la gestion des matières organiques a lieu sur des centres de compostage privés dans l'attente de la mise en service des deux centres de traitement des matières organiques (CTMO) planifiés.
 Depuis novembre 2019, un second centre de tri est en exploitation dans l'arrondissement de Lachine.

Et qui fait face à des enjeux majeurs de différentes natures

Marché



À l'international, la Chine ferme ses portes à l'importation des matières triées. D'autres destinations ne suffisent pas à répondre au besoin. Les débouchés ne peuvent miser sur les bonnes conditions économiques.

Coûts



La gestion des matières résiduelles est un domaine très spécialisé. Les fournisseurs sont peu nombreux, ce qui leur confère un certain pouvoir, pendant que les coûts de transport explosent.

Capacité de traitement/d'élimination



On anticipe la fermeture du centre d'enfouissement technique de Terrebonne d'ici 2029. Ce site accueille 39 % des matières destinées à l'élimination. Le développement de centres de traitement requiert en moyenne une période de 10 ans.

Complexité



Les intervenants sont multiples et l'agglomération n'a pas de levier sur l'ensemble des flux des matières résiduelles. L'implication de tous (gouvernements du Québec et du Canada, producteurs et consommateurs) est ainsi nécessaire.

La fermeture du marché chinois pour les matières recyclables a diminué les opportunités de valorisation

Depuis 2018, la Chine (le plus grand importateur de matières recyclables au monde) a augmenté ses exigences quant à la qualité des matières recyclées qu'elle accepte :

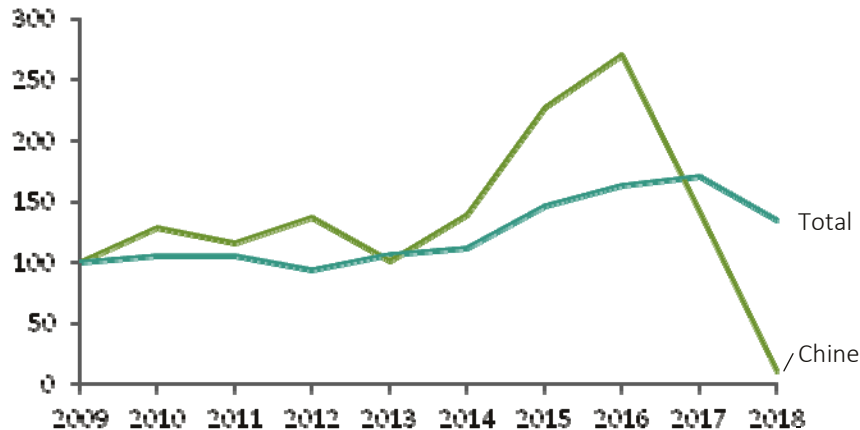
- Avec pour résultat ni plus ni moins la fin des exportations canadiennes vers la Chine
- Les autres marchés (Indonésie, Taiwan, etc.) n'avaient pas la capacité pour absorber la demande

De fait, les prix ont fortement baissé :

- L'indice du prix moyen des matières est passé de 154 \$ à 20 \$ par tonne entre janvier 2017 et septembre 2019
- Les centres de tri ont ainsi de la difficulté à rentabiliser minimalement leurs opérations, ce qui cause un fardeau à ces opérations qui rendent service à l'environnement

Évolution des exportations de matières plastiques recyclables

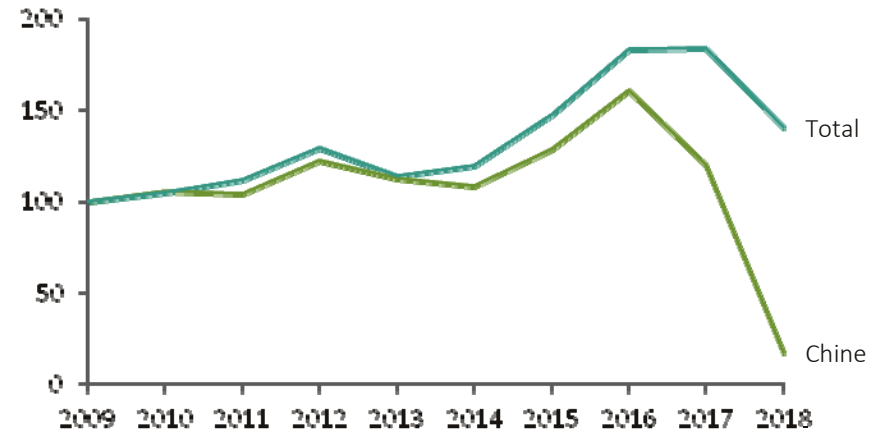
Pour l'ensemble du Québec en dollars entre 2009 et 2018



Source : ISQ, Recyc-Québec, Analyse Aviseo Conseil

Évolution des exportations de papiers et cartons recyclables

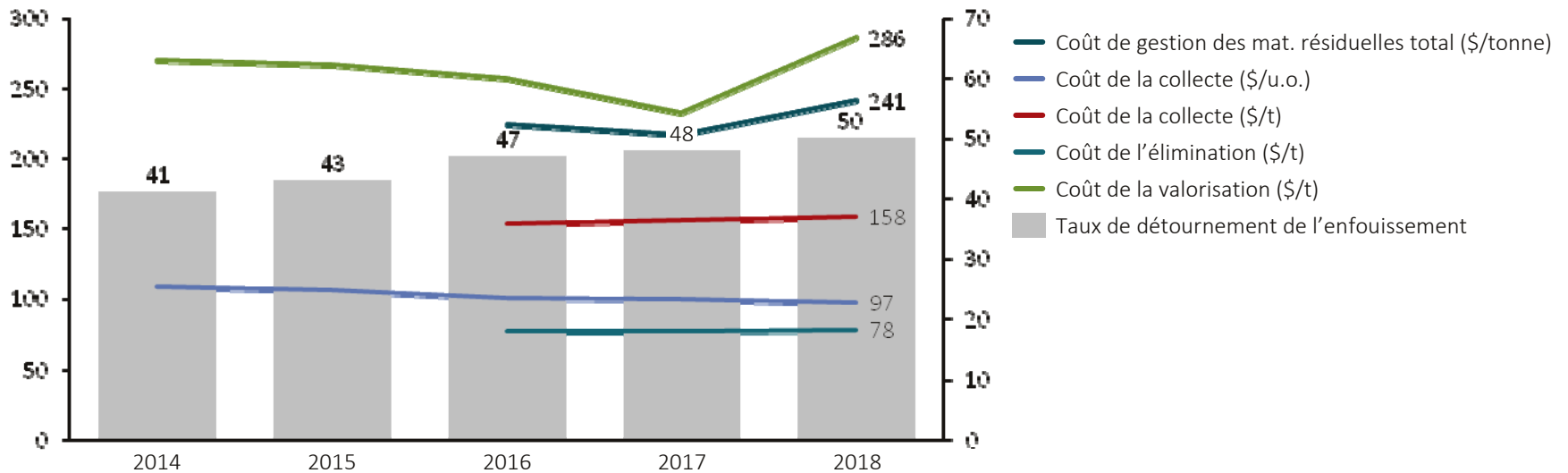
Pour l'ensemble du Québec en dollars entre 2009 et 2018



Mais les coûts totaux sont en croissance

Évolution du coût de gestion des matières résiduelles à la Ville de Montréal entre 2014 et 2018

Ville de Montréal, en \$ et %, 2014-2018



Source : Ville de Montréal

Le mouvement vers une agglomération zéro déchet d'ici 2030

L'alignement stratégique dans le cadre de Rêvons Montréal 2020-2030 a mis en place une vision :

En 2030, Montréal se démarque en tant que leader mondial engagé dans sa transition écologique avec la participation et en faveur de sa population.

Face à l'urgence d'agir, la Ville de Montréal propose un contrat social engageant la participation de sa population, de son personnel, de ses élus, des gouvernements du Canada et du Québec, des acteurs privés et de la société civile pour mettre en œuvre cette vision.

Proposant une transition écologique solidaire, Montréal a adopté une orientation stratégique pour des **quartiers durables et inclusifs**, couvrant :

- Une habitation abordable
- Des quartiers verts
- Le zéro déchet
- Des bâtiments durables
- Des corridors verts
- Des services de proximité

La vision du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 est arrimée à l'alignement stratégique :

Montréal accélère, par l'innovation, la collaboration, la sensibilisation et l'exemple, le mouvement qui en fera une agglomération zéro déchet et qui rendra ses citoyennes et citoyens fiers. Elle instaure les conditions de succès en termes technologiques, économiques, culturels, d'infrastructures et de déploiement de services qui permettent une gestion efficiente et flexible des matières résiduelles.

Cette vision est en parfaite cohérence avec celle du **C40 Cities**, pour lequel Montréal s'est engagée via la déclaration *Advancing Towards Zero Waste* à tendre vers le zéro déchet d'ici 2030 et à :

- Réduire d'au moins 15 % la quantité de déchets municipaux produits par habitant en 2030 par rapport à 2015
- Diminuer d'au moins 50 % la quantité de déchets municipaux enfouis en 2030 par rapport à 2015
- Augmenter d'au moins 70 % le taux de détournement de l'enfouissement en 2030

Montréal s'engage ainsi à dépasser ses engagements et vise un taux de détournement de l'enfouissement de 85 % d'ici 2030

Des objectifs clairs et ambitieux pour la durée du Plan directeur et en vue de l'engagement pris pour 2030

Alignés avec l'engagement de Montréal à C40 Cities et la Politique québécoise, le Plan directeur 2020-2025 prévoit des taux de récupération de 70 % pour 2025

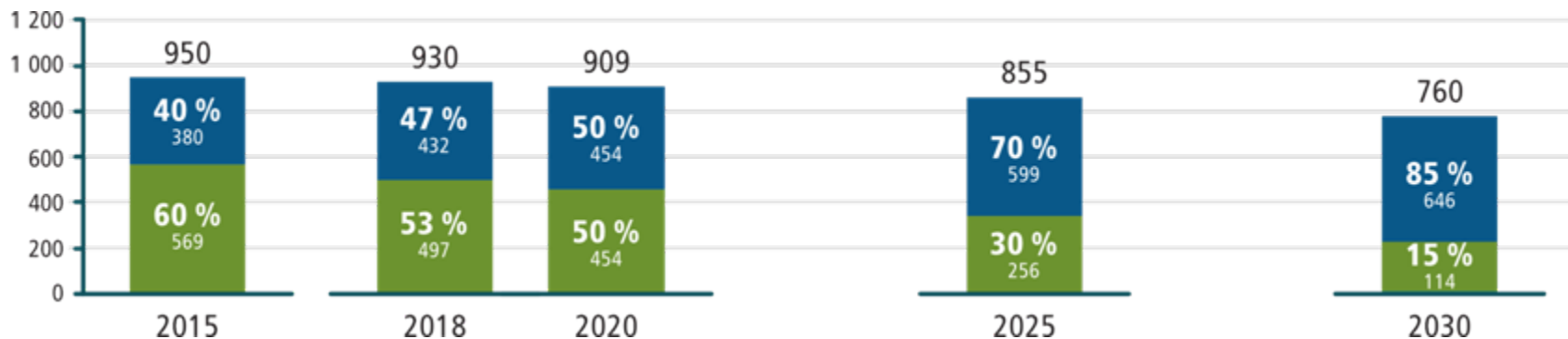
- La vision zéro déchet pour 2030 portera le taux de récupération de l'agglomération de Montréal à 85 % et une diminution annuelle d'environ **10 kg par habitant par année** de la génération de matières résiduelles



Génération prévue des matières résiduelles selon les objectifs

Agglomération de Montréal, en % et en milliers de tonnes, 2015, 2018, 2025, et 2030

■ Matières récupérées ■ Matières éliminées



Source : Ville de Montréal, Analyse Aviseo Conseil

Des bénéfices importants sont associés à l'atteinte de ces objectifs

- **Diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment pour le transport :**
 - Réduction des kilomètres parcourus par les matières résiduelles
 - Utilisation de camions tasseurs à faible taux d'émission ou électrique (en cours avec le service du matériel roulant et des ateliers)
 - Exigence de la production d'un plan de réduction de GES sur la durée des contrats de collecte accordés
- **Contribution à la transition écologique en visant le zéro déchet :**
 - Priorité aux 3RV-E (réduire, réutiliser, recycler, valoriser et éliminer)
 - Lutte contre le gaspillage alimentaire : 50 % sur la durée du plan directeur
- **Maximisation des bénéfices pour la population :**
 - Gestion guidée par les réalités économiques du marché pour optimiser les coûts à moyen terme et limiter l'impact fiscal pour les citoyens
 - Assurer un environnement sain et durable
- **Montréal, une ville exemplaire et innovante en gestion des matières résiduelles; notamment par une économie circulaire et une transition écologique :**
 - Développement d'une économie circulaire locale
 - Investissement dans des infrastructures innovantes et performantes
 - Industrie du recyclage génère jusqu'à 10 fois plus d'emplois que l'élimination et de meilleures conditions de rémunération
 - Campagnes innovantes d'information, de sensibilisation et d'éducation

À Montréal, le gaspillage alimentaire est estimé à 3,4 milliards \$, soit quelque 3 500 \$ par ménage. C'est l'équivalent de 2,5 % du PIB. Selon différentes sources, environ 1,1 milliard de dollars de ce gaspillage serait évitable

Une réglementation environnementale suffisamment stricte et dynamique favorise l'innovation en entreprise, une démarche profitable soit par une réduction de coûts, soit par un accroissement de la valeur du produit. Dans un contexte de commerce international, une telle réglementation serait source d'avantage compétitif

La littérature montre qu'en Amérique du Nord le secteur de la récupération génère davantage de retombées économiques que l'élimination. Pour certaines régions, la différence atteint jusqu'à dix fois plus d'emplois supportés par la récupération, et ces emplois sont mieux rémunérés. Dans tous les scénarios, une municipalité s'appuyant sur les 3RV-E réaliserait une croissance économique plus grande qu'une municipalité n'ayant rien changé dans sa gestion des matières résiduelles

Source : Ville de Montréal, Analyse Aviseo Conseil

Six catégories d'actions à considérer



Trois priorités pour atteindre le zéro déchet en 2030 dans le contexte montréalais

La réduction à la source de 10 kg/hab./an

- Elle répond aux enjeux de société, notamment de surconsommation
- Elle limite l'augmentation des coûts de gestion, autant de valorisation et d'élimination des matières résiduelles

Le détournement des matières organiques de l'enfouissement :

- Ces matières représentent la principale composante des matières éliminées actuellement, soit 55 % du total
- Les actifs déployés permettront leur valorisation

La mobilisation des parties prenantes :

- La mobilisation des partenaires institutionnels et corporatifs pour que des cibles en totale cohérence avec celles de l'agglomération soient adoptées, représentent un levier important pour leur atteinte
- Les matières recyclables et les CRD ont fait l'objet de nombreuses actions par le passé et présentent des taux de valorisation proches des objectifs cibles. Pour atteindre les objectifs, l'implication d'autres parties prenantes, dont les paliers de gouvernements supérieurs est requise pour le développement d'une économie circulaire assurant la valorisation des matières triées
- Montréal s'engage à être actrice du changement requis et à utiliser son influence pour soutenir la mise en œuvre des actions requises pour une responsabilisation totale des producteurs (consigne sur le verre, critère de mise en marché d'emballage, développement de filières de valorisation, etc.) et pour le développement de filières adaptées à la réalité économique et environnementale actuelle (production d'énergie renouvelable, résilience aux changements climatiques)

L'apport des gouvernements du Québec et du Canada de même que l'implication des producteurs seront nécessaires à la bonne marche des interventions



La priorité de la réduction à la source

POSITIONNEMENT

La réduction à la source et davantage de réemploi sont les fondations d'une ville zéro déchet en 2030

CIBLE 2025	- 10 %	90 000 tonnes
CIBLE 2030	- 20 %	180 000 tonnes

ACTIONS PRIORITAIRES	IMPACTS	COÛT 2020	COÛT ANNUEL 2020-2025
<p>1. Mettre fin à l'utilisation de plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique :</p> <ul style="list-style-type: none"> Encadrement réglementaire pour les plastiques à usage unique dès 2020 	<ul style="list-style-type: none"> Baisse des coûts des matières non générées (10 M\$ pour une baisse de 10 % de la génération de matières résiduelles générées) Réduction de l'impact environnemental (plastiques dans les océans, émissions GES, etc.) Soutien au développement d'une économie sociale (réparation, réutilisation) 	2 M\$	2 M\$
<p>2. Lutter contre le gaspillage alimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduction du gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025 			
<p>3. Faciliter le don et la valorisation des textiles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Interdiction de l'élimination des invendus et des refus de production de l'industrie et des commerces du textile Encadrement réglementaire pour le déploiement des boîtes de dons 			
<p>4. Mobiliser la communauté :</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutien aux événements et initiatives de promotion de la réduction à la source Campagne d'information, sensibilisation, éducation Étudier la dimension d'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles 			



La priorité de détournement de l'ensemble des matières organiques de l'enfouissement

POSITIONNEMENT

Des services de collecte optimisés, des citoyens mieux informés et une infrastructure plus étoffée favoriseront l'augmentation et la valorisation des matières organiques collectées

CIBLE 2025	60 %	90 000 tonnes
CIBLE 2030	100 %	180 000 tonnes

ACTIONS PRIORITAIRES	IMPACTS	COÛT 2020	COÛT ANNUEL 2020-2025
<p>1. Inciter au bon geste de tri en ajustant les modalités de collecte (ajustement des outils de collecte, espacement des collectes d'ordures ménagères)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Tests pilotes dès 2020 	<ul style="list-style-type: none"> – Baisse des coûts de gestion du même pourcentage – Optimisation des routes et des coûts de collecte – Production d'extraits à valeur ajoutée (compost et gaz naturel renouvelable) – Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) des opérations de gestion des matières résiduelles 	1 M\$ ⁽¹⁾	5,2 M\$ ⁽²⁾
<p>2. Déployer des infrastructures modernes pour le traitement des matières organiques et assurer un suivi des extraits</p>			
<p>3. Déploiement des collectes de matières organiques dans les 9 logements et plus (100 % en 2025)</p>			
<p>4. Déploiement des collectes de matières organiques dans les écoles (100 % en 2025)</p>			
<p>5. Interdiction progressive, sur la durée du plan directeur, de l'élimination des matières organiques pour les commerces et épiceries avec pour priorité les principaux générateurs</p>			

⁽¹⁾ Tests pilotes prévus pour la planification du déploiement sur la durée du projet de PDGMR : fréquence des collectes, outils de collecte, etc.

⁽²⁾ Impact net sur le budget de fonctionnement pour le déploiement de 100 % des u.o (9 et plus). Comprend l'achat et la fourniture des outils de collecte et **intègre les coûts nets d'exploitation des CTMO (coûts évités inclus). Coûts hors amortissement des infrastructures.**



Mobilisation des parties prenantes

POSITIONNEMENT

Mobiliser et responsabiliser les différents générateurs de matières résiduelles pour stimuler une conception responsable et le développement d'une économie circulaire

CIBLE 2025	90 %	taux de compensation des coûts de gestion des matières résiduelles des générateurs privés
CIBLE 2030	100 %	taux de compensation des coûts de gestion des matières résiduelles des générateurs privés

ACTIONS PRIORITAIRES

IMPACTS

COÛT 2020

COÛT ANNUEL 2020-2025

1. Présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) le coût total réel de gestion des matières recyclables et des CRD et établir des modalités de compensation représentatives de la réalité du marché

2. Intégrer une clause exigeant la récupération des résidus de construction, rénovation, démolition lors de l'émission de permis avec la collaboration des responsables des arrondissements et dans les clauses techniques des appels d'offres de travaux de la Ville

3. Analyser les modes de gestion existants et/ou innovants pour le traitement des matières résiduelles (CRD et matières recyclables)

4. Soutenir des projets de recherche dans le but de valoriser plus efficacement les matières résiduelles

- Compensation de 100 % des coûts de gestion des matières résiduelles générés par le privé
- Développement d'une économie circulaire
- Favoriser la mise en marché de produits éco-conçus

150 k\$

150 k\$

L'exemplarité municipale

POSITIONNEMENT

L'exemplarité municipale apporte une crédibilité à l'atteinte du zéro déchet en 2030

CIBLE 2025	- 10 %	90 000 tonnes
CIBLE 2030	- 20 %	180 000 tonnes

ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	IMPACTS	COÛT 2020	COÛT ANNUEL 2020-2025
<p>1. Interdire la vente et la distribution de bouteilles à usage unique dans les bâtiments municipaux et lors d'événements publics de la Ville</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Réduction de l'impact environnemental (plastiques dans les océans, émissions GES, etc.) – Mobilisation des employés municipaux – Développement d'une économie circulaire 	30 K\$	65 K\$ ⁽¹⁾
<p>2. Moderniser et augmenter le nombre de fontaines d'eau potable dans les espaces publics et en faire la promotion auprès des Montréalais et touristes</p>			
<p>3. Étendre les services de collecte des matières organiques et recyclables dans les bâtiments municipaux non encore desservis</p>			
<p>4. Accroître la récupération des résidus CRD lors de la déconstruction :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Ajout d'une clause de récupération des résidus de béton, de brique et d'asphalte aux devis des contrats de construction aux chantiers municipaux – Ajout d'une clause d'utilisation minimale de matériaux récupérés sur les chantiers municipaux 			

⁽¹⁾ Hors coûts liés à la bonification de la collecte/transport

Étendre et optimiser la collecte des matières recyclables

POSITIONNEMENT

Maximiser la récupération hors foyer

CIBLE 2025 70 %

CIBLE 2030 100 %

ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	IMPACTS	COÛT 2020	COÛT ANNUEL 2020-2025
1. Établir des normes de récupération de matières recyclables hors foyer et critères d'installation de collecte en bordure de rue et déployer des îlots de récupération harmonisés	<ul style="list-style-type: none"> – Augmentation des gains en matières recyclables (qualité et quantité) – Mobilisation des parties prenantes (citoyens, ICI, organisateurs d'événements) – Amélioration de la propreté des espaces publics afin d'augmenter la qualité de vie des citoyens 	40 K\$	230 K\$ ⁽¹⁾
2. Favoriser les services de collecte à l'ensemble des ICI			
3. Encadrer la collecte des matières recyclables lors d'événements occupant temporairement le domaine public			

⁽¹⁾ Hors coûts liés à la bonification de la collecte/transport

La planification des infrastructures

POSITIONNEMENT

Investir dans des infrastructures innovantes, performantes et locales pour augmenter la récupération des matières résiduelles

CIBLE 2025

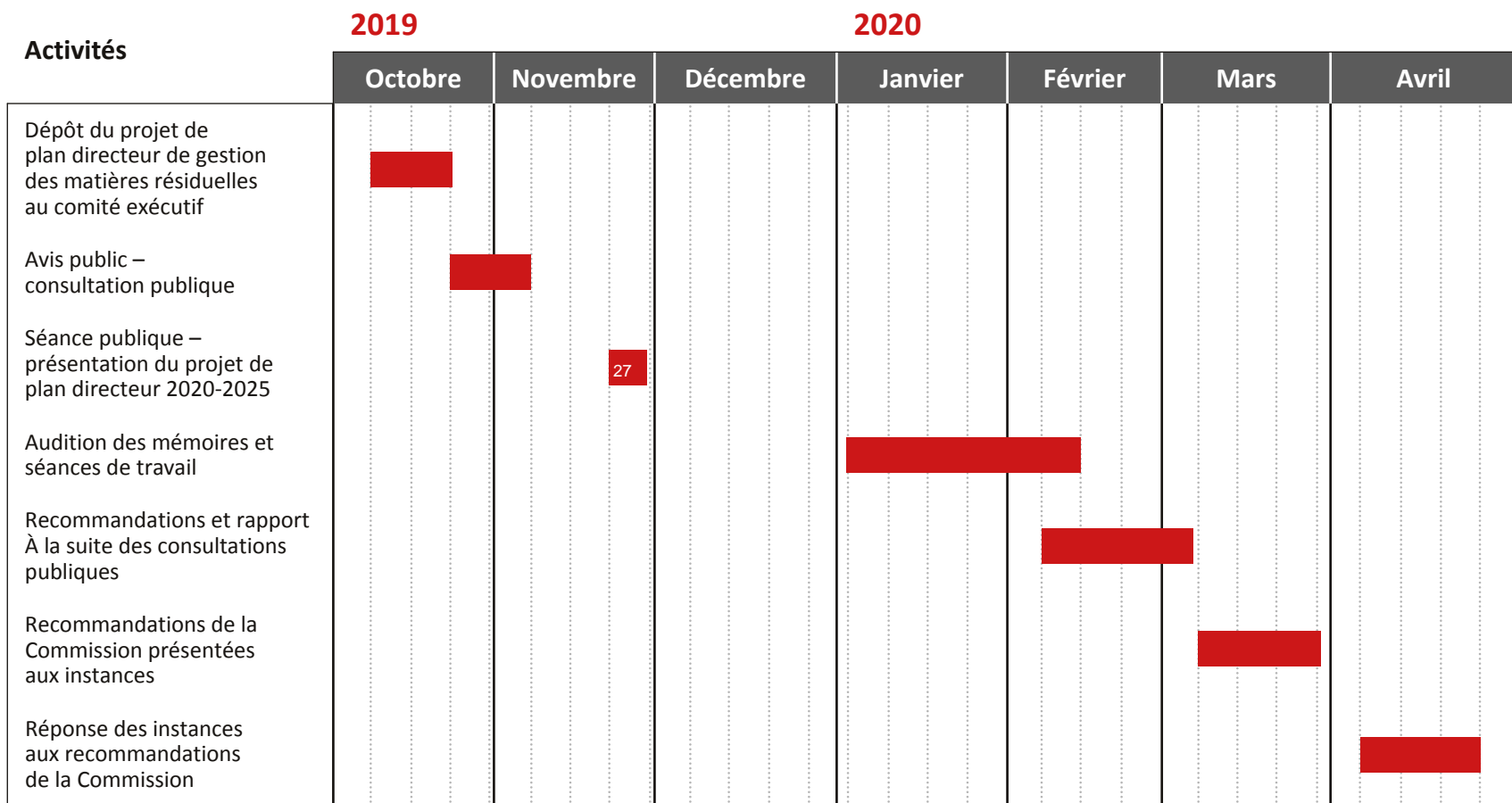
399 kg/hab/an

CIBLE 2030

344 kg/hab/an

ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	IMPACTS	COÛT 2020 (PTI)	COÛT 2020-2022 (PTI)
<ol style="list-style-type: none"> 1. Construire un centre de biométhanisation (2022) et un centre de compostage (2021) 2. Suivre et optimiser les opérations du nouveau CTMR dans l'arrondissement de Lachine 3. Entamer la planification d'un second CTMR dans l'Est de l'île 4. Compléter la couverture du territoire des écocentres : <ul style="list-style-type: none"> – Mettre en exploitation l'écocentre Dickson – Évaluer les besoins pour de futurs écocentres 	<ul style="list-style-type: none"> – Production d'extrants à valeur ajoutée (compost et gaz naturel renouvelable) – Optimisation des routes et des coûts de collecte – Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) des opérations de gestion des matières résiduelles 	94,6 M\$	281,5 M\$

Prochaines étapes



Glossaire

3RV-E : Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation et Élimination

CTMO : centre de traitement des matières organiques

CRD : résidus de construction, rénovation, démolition

ICI : Institutions, Commerces et Industries

Matières éliminées : matières résiduelles destinées au dépôt ou rejet définitif notamment par la mise en décharge ou l'incinération

Matières récupérées : matières recyclables collectées par le biais de la collecte sélective mise en œuvre

Matières recyclables : matières résiduelles qui peuvent être mises en valeur par la voie du recyclage pour être réintroduites dans un cycle de production

Matières résiduelles : tout résidu de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le possesseur destine à l'abandon *

MELCC : ministère de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques

PQGMR : politique québécoise de gestion des matières résiduelles

PMGMR : plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

RDD : résidus domestiques dangereux

TCAC : taux de croissance annuel composé

u.o. : unité d'occupation

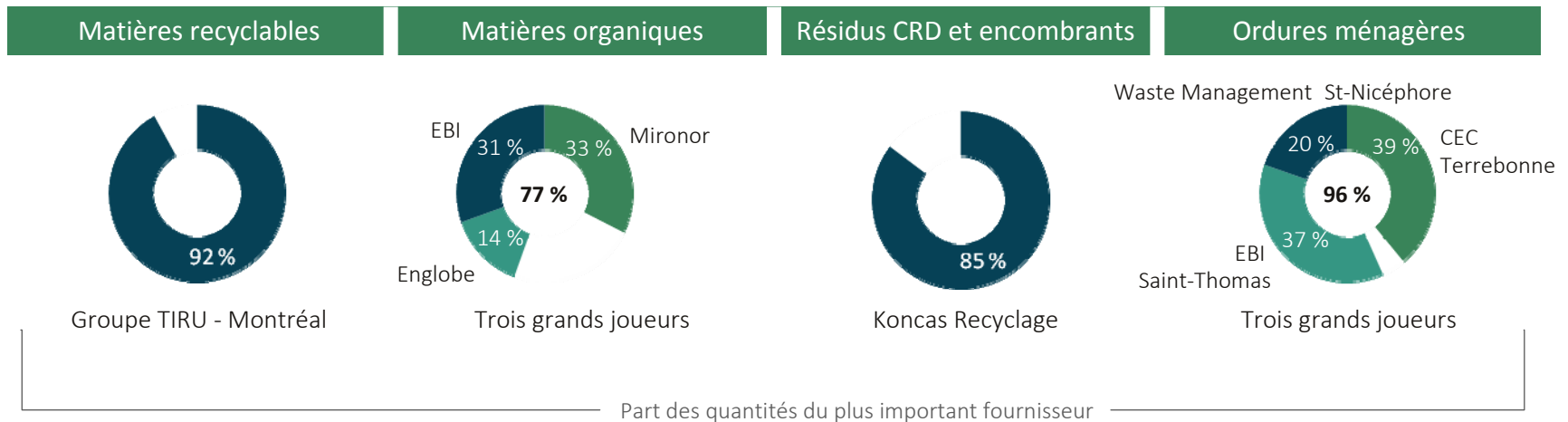
Source (*): RECYC-QUÉBEC

Annexe

Des fournisseurs peu nombreux

La répartition des matières résiduelles par site de traitement en 2018 illustre la forte concentration des marchés :

- Le Groupe TIRU accapare presque tout le marché des matières recyclables. Si son site de Montréal prend 92 % des matières, l'organisation accueille dans les faits au total plus de 99 % des quantités
- Les matières organiques sont divisées selon les types. Mironor accueille les résidus mélangés, EBI se concentre sur les résidus alimentaires et Englobe reçoit les résidus verts. La Ville de Montréal gère elle-même les feuilles en vrac et copeaux
- Koncas Recyclage s'occupe de 85 % des résidus CRD et des encombrants. Quatre autres joueurs se partagent les autres quantités
- Trois joueurs principaux se partagent les ordures ménagères : Complexe Enviro Connexions ltée à Terrebonne, EBI à Saint-Thomas et Waste Management à Sainte-Sophie



Source : Ville de Montréal, Analyse Aviseo Conseil

La fermeture d'un site d'enfouissement privera d'une destination 40 % des matières enfouies

On anticipe la fermeture du centre d'enfouissement technique de Terrebonne d'ici 2029 :

- Or, le Complexe Enviro Connexions de Terrebonne accueille 39 % des 497 413 tonnes de matières destinées à l'élimination
- De plus, environ la moitié de l'enfouissement de la CMM s'y concentre

Si les matières éliminées ne diminuent pas, le développement d'un nouveau site d'enfouissement technique sera nécessaire. Un tel développement d'un nouveau site serait très coûteux :

- Sans compter les enjeux compréhensibles d'acceptabilité sociale
- On estime la durée de développement à 10 ans



Quatre principes directeurs guident les interventions du Plan directeur

1

Priorité aux 3RV-E

Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination

La hiérarchie des 3 RV-E est fondamentale à une gestion performante des matières résiduelles. Elle met l'accent sur la réduction à la source et le réemploi et introduit notamment la valorisation des matières en énergie.

2

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

La gestion efficace des différentes matières résiduelles est clé dans la réduction des GES et le présent plan est une composante importante et intégrée des leviers devant permettre à l'agglomération d'atteindre ses objectifs. Les matières résiduelles sont responsables de 4 % des émissions de GES de Montréal alors que le recyclage contribue à diminuer la surproduction et le transport.

3

Économie circulaire et transition écologique

L'économie circulaire exige un système de production et de consommation s'appuyant sur les 3 RV-E à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou service afin de réduire le gaspillage et son empreinte environnementale. Contrairement à l'économie linéaire, dont la vie des matières prend fin lors de leur élimination, l'économie circulaire fonctionne en boucle pour promouvoir des actions plus environnementalement responsables, assurant ainsi un développement économique soutenable sur le long terme.

4

Implication concertée de l'ensemble des parties prenantes

Une gestion efficace des matières résiduelles repose sur la contribution de toutes et tous (consommateurs, producteurs et gouvernements) sans oublier que l'influence de l'agglomération peut avoir ses limites.

Détails des actions par catégorie (1 de 6)

1 : Réduction à la source



La réduction à la source et le réemploi sont les fondations du Plan directeur pour devenir une ville zéro déchet en 2030. Cet objectif ambitieux ne peut être atteint sans une modification des comportements de consommation. Les bénéfices qui en découlent sont majeurs : moins de pression sur les ressources naturelles pour la production de biens et réduction considérable des matières résiduelles à éliminer.

Catégorie	Actions	
1.1 Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique	1.1.1	Interdire certains plastiques à la suite des consultations publiques et des analyses d'impacts
	1.1.2	Réduire l'impact de la distribution des circulaires selon les recommandations de la Commission
	1.1.3	Participer et soutenir des événements et initiatives de réduction à la source
1.2 Enrayer le gaspillage alimentaire	1.2.1	Participer à des groupes de travail et établir un plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire
	1.2.2	Conseiller les exploitants de commerce alimentaire sur la lutte contre le gaspillage alimentaire
1.3 Faciliter les dons de textiles	1.3.1	Favoriser la collecte par un encadrement moderne
	1.3.2	Soutenir les marchés de valorisation
	1.3.3	Interdire l'élimination des invendus et refus de production de l'industrie et des commerces de détail

Détails des actions par catégorie (2 de 6)



2 : Valorisation de l'ensemble des matières organiques générées

Des services de collecte optimisés, des citoyens mieux informés et une infrastructure plus étoffée favoriseront l'augmentation et la valorisation des matières organiques collectées.

Catégorie	Actions	
2.1 Optimiser la valorisation des matières organiques	2.1.1	Mettre en place une méthode et une logistique de collecte aux immeubles de neuf logements et plus (100 % en 2025)
	2.1.2	Réaliser des projets innovants pour les parcs immobiliers existants et les nouvelles mises en chantier
	2.1.3	Encadrer la collecte de matières organiques lors d'événements occupant temporairement le domaine public
	2.1.4	Déployer des services de collecte de matières organiques auprès des institutions et des commerces ciblés avec une priorité donnée aux écoles (100 % en 2025)
	2.1.5	Interdire progressivement l'élimination des matières organiques dans les commerces et épiceries avec pour priorité les principaux générateurs
2.2 Déployer les infrastructures modernes nécessaires au traitement des matières organiques et assurer un suivi efficace des extrants	2.2.1	Construire un centre de biométhanisation (2022) et un centre de compostage (2021)
	2.2.2	Développer un système de traçabilité des extrants provenant des installations de l'agglomération et des contrats privés de traitement
2.3 Valoriser les boues des eaux usées	2.3.1	Identifier des options innovantes de valorisation des boues des stations d'épuration des eaux usées ainsi que la faisabilité
	2.3.2	Mettre en œuvre un plan d'action pour la valorisation des boues des stations des eaux usées

Détails des actions par catégorie (3 de 6)

3 : Collecte systématisée des matières recyclables



Une augmentation des gains en matières recyclables par un ajout de dessertes

Catégorie	Actions	
3.1 Étendre et optimiser la collecte des matières recyclables hors foyer pour les lieux de fort achalandage et dans les ICI assimilables à des résidences citoyennes	3.1.1	Établir des normes de récupération de matières recyclables hors foyer et des critères d'installation de collecte en bordure de rue et déployer des îlots de récupération harmonisés
	3.1.2	Harmoniser la signalisation, les normes graphiques et les îlots de récupération
	3.1.3	Favoriser les services de collecte à l'ensemble des ICI
	3.1.4	Encadrer la collecte de matières recyclables lors d'événements occupant temporairement le domaine public
3.2 Mettre à profit les technologies de pointe dans le tri et le conditionnement de matières collectées	3.2.1	Suivre et optimiser les opérations du nouveau CTMR dans l'arrondissement de Lachine
	3.2.2	Réaliser des projets pilotes destinés à tester de nouvelles technologies

Détails des actions par catégorie (4 de 6)

4 : Augmentation de la récupération des CRD



Une hausse de la récupération et de la valorisation des CRD

Catégorie	Actions	
4.1 Accroître la récupération des résidus CRD lors de la déconstruction	4.1.1	Étendre au territoire une clause exigeant la récupération des résidus CRD lors de l'émission de permis avec la collaboration des responsables des arrondissements
	4.1.2	Ajouter une clause de récupération des résidus de béton, de brique, d'asphalte aux devis des contrats de construction aux chantiers municipaux (clause de déconstruction)
	4.1.3	Ajouter une clause d'utilisation minimale de matériaux récupérés sur les chantiers municipaux
4.2 Compléter la couverture du territoire des écocentres	4.2.1	Mettre en exploitation l'écocentre Dickson
	4.2.2	Évaluer les besoins pour de futurs écocentres
4.3 Accroître la récupération des RDD	4.3.1	Mettre en place des services de récupération de RDD aux citoyens ne pouvant se déplacer

Détails des actions par catégorie (5 de 6)

5 : Stimulation de la participation citoyenne



Les changements de comportement et les bons gestes de tri sont possibles par une sensibilisation et une mobilisation constantes et positives.

Catégorie	Actions	
5.1 Sensibiliser et informer par des communications innovantes	5.1.1	Promouvoir les dons alimentaires
	5.1.2	Développer des campagnes adaptées aux différents publics cibles et selon les différentes matières
	5.1.3	Organiser des activités et des journées spéciales, et s'associer à des campagnes qui incitent les citoyens à récupérer les RDD et halocarbures de manière sécuritaire
5.2 Faire preuve d'exemplarité municipale	5.2.1	Interdire la vente et la distribution de bouteilles à usage unique dans les bâtiments municipaux et lors d'événements publics de la Ville
	5.2.2	Étendre les services de collecte des matières organiques dans les bâtiments municipaux non encore desservis
	5.2.3	Moderniser et augmenter le nombre de fontaines d'eau potable dans les espaces publics et en faire la promotion auprès des Montréalais et les touristes

Détails des actions par catégorie (6 de 6)



6 : Innovation par l'intelligence de marché

L'introduction de corrections réfléchies aux conditions de marché et d'incitatifs économiques par une approche novatrice et par l'écofiscalité

Catégorie	Actions
6.1 Développer des supports pour l'économie circulaire	6.1.1 Analyser et réaliser une veille sur la structure du marché des matières recyclables et des CRD, le potentiel de concurrence et les enjeux pour l'agglomération de Montréal
	6.1.2 Réaliser une étude comparative des pratiques du marché de la gestion des matières recyclables et des CRD dans d'autres villes
	6.1.3 Stimuler de nouveaux marchés locaux de matières recyclables et CRD
6.2 Introduire des outils économiques innovants favorisant une gestion dynamique des matières résiduelles	6.2.1 Analyser des modes de gestion existants et/ou innovants pour le traitement des matières résiduelles en fonction du contexte montréalais
	6.2.2 Introduire des pratiques inspirantes d'encouragements (nudges ¹ - coups de pouce)
	6.2.3 Analyser la chaîne de valeur des activités de recyclage et des facteurs d'influence sur le marché
	6.2.4 Étudier la dimension d'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles
6.3 Optimiser la gestion de la logistique des matières résiduelles	6.3.1 Dresser un portrait des flux de matières résiduelles de la collecte jusqu'au point de traitement ou d'élimination
	6.3.2 Former et accompagner les arrondissements sur les clauses contractuelles relatives au suivi des contrats de collecte et de transport de matières résiduelles
	6.3.3 Adopter des mesures d'amélioration continue dans l'élaboration des devis de collecte et transport permettant l'adoption des meilleures technologies
	6.3.4 Mettre en place des collectes bimensuelles sur la base des consultations et de tests pilotes
	6.3.5 Réaliser des études avec la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles
6.4 Évaluer et adapter les besoins en infrastructures	6.4.1 Faire une vigie quant aux gisements potentiels et des besoins futurs en centres de traitement de matières organiques
	6.4.2 Entamer la planification d'un second CTMR dans l'est de l'île

⁽¹⁾ Concept des [sciences du comportement](#), de la [théorie politique](#) et d'[économie](#) issue des pratiques de design industriel, qui fait valoir que des suggestions indirectes peuvent, sans forcer, [influencer](#) les motivations, les incitations et la [prise de décision](#) des groupes et des individus, au moins de manière aussi efficace sinon plus efficacement que l'instruction directe, la législation ou l'exécution.

Bilan 2018 – Gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

	Moyenne 2018	2025 (*)	2030 (*)
Génération de matières résiduelles (kg/hab/an)	465	399	344
Taux de récupération des matières organiques	26 %	60 %	100 %
Taux de récupération des CRD	70 %	70 %	80 %
Taux de récupération de matières recyclables	62 %	70 %	80 %
Taux de détournement de l'enfouissement	47 %	70 %	85 %

(*) Cibles du projet de PDGMR 2020-2025 au-delà des objectifs fixés par la PDGMR ou par les engagements pris dans le cadre du C40